

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 2
Abstention :

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs de : Mme Lucile BRIDET à Mme Hélène BRIDET, Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme COUSIN Herminia, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2025
Et Publication ou notification du :
16/04/2025

D2025.04.05 – VOTE DU PRIX DE L'EAU 2025

Madame le Maire rappelle l'excédent budgétaire de la section de fonctionnement précisé ci-avant en laissant le soin aux membres du Conseil de décider du maintien du prix du m3 d'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Maintient les tarifs de l'eau en 2025 comme suit :

- le prix de vente de l'eau potable à 1.50 € le m³,
- le prix de l'abonnement annuel du compteur à 20.00 €.
- le prix de vente de l'eau potable à 1.50 € m³ pour les exploitants agricoles, sans abonnement au compteur de 20€, sur proposition de Monsieur Nicolas GUINET, il prendra à son compte la totalité de ces factures

Applique la délibération du comité de bassin Seine Normandie n°CB24-07 du 2 juillet 2024 portant avis favorable sur les tarifs de redevances pour les années de 2025 à 2030 comme suit pour ce qui le concerne :

- Redevance sur la consommation d'eau potable qui sera reversé à l'agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.46€ le m3 pour 2025
- Redevance performance des réseaux qui sera reversé à l'Agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.085€ le m3 pour 2025
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau qui sera reversé à l'Agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.759€ le m3 pour 2025

Présents : 5 – Procuration : 5 – Votants : 10 – Pour : 8 – Contre : 2 – Abstention : 0

Délibération votée à la majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 14/04/2025

Le Maire, Hélène BRIDET

